



CONSIGNES DE TRI

*Tous les emballages
et papiers se trient*



Emballages métalliques



Tous les papiers



Bouteilles, bidons et
flacons en plastique



Briques alimentaires



Cartonnettes et petits
emballages en carton
(les plus volumineux d'entre
eux sont à découper
en morceaux)

**À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS ET NON IMBRIQUÉS
DANS LE BAC OU LE PAVE JAUNE.**



**Les pots, barquettes, films en plastique
et les petits emballages en métal se trient aussi !**

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



**À DÉPOSER EN VRAC. ENLEVER LES BOUCHONS
DES BOUTEILLES ET LES COUVERCLES DES POTS.**

NON RECYCLÉS
À jeter dans votre
bac d'ordures
ménagères

**Retrouvez le point d'apport
volontaire le plus
proche de chez vous sur
le site sietrem.fr**



Les lampes usagées

Les lampes usagées de type « néon » et « basse consommation » sont à déposer en déchetterie ou dans les points de vente.



Je ne jette pas, je trie !

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19



Téléchargez
l'appli SIETREM :

